

## Plan de Gestion Environnementale et Sociale - Rapport semestriel de surveillance -



**UFA 10 030 ; 10 031 ; 10 039 ; 10 041 ; 10 042 ; 10 044 ; 10 047b**

**\*\*\***

**PALLISCO SARL, La Forestière de Mbalmayo SA  
et SODETRAN-CAM SA**

Second semestre 2019

## **Avant-propos**

### **Engagement vis-à-vis du rapport de surveillance**

L'engagement pris se trouve dans les points 9.3.5 et 8.4.5 des rapports d'Etudes d'Impact Environnemental et social respectivement des UFA (10 030/31, 10 039 et 10 041/42/44) et de l'UFA 10 047b.

### **Historique**

Suite à la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ; suite au décret n°2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental (abrogé par les dispositions du décret n°2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation de l'étude d'impact environnemental et social) et à son engagement vers la certification de gestion responsable des massifs forestiers qui lui sont attribués : la société PALLISCO et ses partenaires (La Forestière de Mbalmayo et SODETRAN-CAM) se sont engagés dans la réalisation d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES).

En octobre 2009 les certificats de conformité environnementale sont parmi les premiers délivrés par le MINEPDED aux entreprises forestières au Cameroun (UFA 10 030/31/39/41/42/44). L'UFA 10 047b attribuée en 2012 à la société PALLISCO dispose également du certificat de conformité environnementale ; délivré en mai 2015.

### **Informations générales**

Les indicateurs présentés dans ce document sont actualisés chaque semestre.

Ces indicateurs ont pour objectif de communiquer les informations utiles permettant de comprendre l'évolution des activités de l'entreprise dans sa démarche de gestion responsable de l'environnement.

Ces indicateurs sont par ailleurs issus des Plans de Gestion Environnementale et Sociale publiés dans les rapports d'études d'impact environnemental et social (des UFA) approuvés par le MINEPDED.

### **Elaboration**

Ce document est réalisé par la cellule qualité de la société PALLISCO sur la base des informations disponibles au sein de l'entreprise.

## Version

Ce document est la première version (01) pour le compte du second semestre 2019.  
D'autres versions pourront être produites en fonction des remarques suscitées par ce document.



**Certificats référence CCE / EIE N° 0000063 ; 64 ; 65 du 29 octobre 2009 et 55 du 05 mai 2015 (10 047b)**

A – INTRODUCTION .....	6
B – APPROCHE METHODOLOGIQUE .....	6
C– RESULTATS OBTENUS.....	11
I – MESURES D’ORDRE GENERAL.....	11
Point – 1 des PGES : Redéfinition du profil de poste du Responsable du service Hygiène, Sécurité et Environnement et étendre ses responsabilités et celles du Responsable Certification, Environnement et Certification aux activités de l’UFA 10 047b .....	11
Point – 2 du PGES : Rédaction des mesures environnementales applicables dans les UFA et mise en application des différentes procédures internes de l’entreprise aux activités de l’UFA 10 047b .....	12
II – MESURES SPECIFIQUES.....	12
IMPACTS SUR LE MILIEU PHYSIQUE .....	12
Point – 3 du PGES : Limitation de la pollution de l’air (sciures, poussières, fumées, bruits) .....	12
Point – 4 du PGES : Limitation de la modification des propriétés du sol.....	13
Point – 5 du PGES. Limitation de la perturbation des zones humides et du régime d’écoulement des eaux de surface .....	14
IMPACTS SUR LE MILIEU BIOLOGIQUE ET LA FAUNE .....	15
Point – 6 du PGES. Limitation de la destruction du peuplement végétal et de la flore (tiges d’avenir, biodiversité) .....	15
Point – 7 du PGES. Limitation de la perturbation de l’habitat et de l’éloignement de la faune.....	16
Point – 8 du PGES. Limitation du braconnage.....	16
IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES – RELATIONS AVEC LES RIVERAINS .....	18
Point – 9 du PGES. Limitation du développement des surfaces agricoles et des problèmes de limites avec les forêts communautaires .....	18
Point – 10 du PGES. Limitation de la perturbation du petit artisanat.....	19
Point – 21 du PGES. Limitation de la perturbation de l’activité de pêche .....	19
Point – 13 du PGES. Réduction des tensions sociales autour des problèmes de recrutement des locaux .....	20
Point – 14 du PGES. Créer un mécanisme de dialogue entre les populations et l’entreprise .....	20
Point – 16 du PGES. Réduction des revendications démesurées des communautés .....	21
Point – 18 du PGES. Réserve de certains produits forestiers ligneux et non ligneux utiles aux populations .....	22
Point – 20 du PGES. Atténuation de la perturbation du mode de vie des Baka (activités économiques et coutumières) et de la destruction des sites sacrés .....	22
IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES – SANTE ET ACCIDENTS.....	23
Point – 19 du PGES. Réduction des menaces sur la santé du personnel et des populations riveraines .....	23
Point – 11 du PGES. Limitation du risque d’accidents de chantier .....	24
Point – 17 du PGES. Soutien aux campagnes de sensibilisation et de prévention contre le VIH/SIDA.....	24
Point – 12 du PGES. Mettre en place un dispositif de prévention des accidents de circulation et de maintien de l’état des routes .....	25
D – CONTRAINTES/DIFFICULTES ET PERSPECTIVES .....	27

E - CONCLUSION .....	27
ANNEXES - POLITIQUES (ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE, HYGIENE SANTE SECURITE, VIH/SIDA ET FAUNE)	28

## **A – Introduction**

---

La société PALLISCO de droit Camerounais a été créée au Cameroun en 1972 (village d'Eboumétoum dans la Commune de Messamena, Département du Haut-Nyong) afin de répondre aux besoins d'un approvisionnement en grumes et sciages de qualité pour la fabrication des menuiseries PASQUET en France (Argentré). Elle est implantée depuis 1996 dans le village Mindourou, région de l'Est (Département du Haut-Nyong entre Abong-Mbang et Lomié où elle exploite/gère 7 UFA (Unité Forestière d'Aménagement) dont 3 (10 030/031/047b) en propre et 4 (10 039 et 10 041/042/044) en partenariat (respectivement pour La Forestière de Mbalmayo (LFM) et SODETRAN-CAM). Ses activités principales sont l'exploitation forestière et l'exportation des grumes et des produits bois transformés. Dans ce cadre, elle emploie environ 350 personnes.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 27 (3) du décret du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des EIES, le présent rapport, qui constitue le nième rapport semestriel de mise en œuvre des PGES, soit le deuxième de l'année 2019, rend compte du niveau de mise en œuvre par la société PALLISCO des mesures prévues dans les PGES. Plans des projets d'exploitation des UFA 10 030/031/039/041/042/044/047b dont les études d'impact environnemental et social ont été approuvées par le MINEPDED en octobre 2009 (UFA 10 030/031/039/401/042/044) et juin 2015 (UFA 047b), conformément aux certificats de conformité environnementale n°65 (10 030/031), 64 (10 039), 63 (10 041/042/044) et 55 (10 047b).

Plus spécifiquement, il se propose de restituer : (1) la réalisation des mesures environnementales et sociales prévues dans les PGES, (2) les contraintes et les difficultés rencontrées, ainsi que (3) les perspectives d'amélioration suggérées.

Il convient de rappeler que les projets concernés par le PGES dont il est question ici sont mis en œuvre depuis 2001 et consistent en l'exploitation forestière.

Le présent rapport couvre les activités du PGES, réalisées durant la période allant du 01 juillet au 31 décembre 2019, dans les UFA ci-dessus listées.

## **B – Approche méthodologique**

---

Le présent rapport a été élaboré par la cellule qualité de la société PALLISCO en charge du suivi de la mise en œuvre des PGES, avec le concours des responsables chargés de la mise en œuvre des mesures/exigences environnementales et sociales.

Cette équipe est composée de 5 principaux responsables dont 4 responsables (Sécurité Hygiène, Environnement Audits Internes, Inventaires Planification Suivi-Évaluation, et Exploitation) et 2 responsables de volets (Social Externe et Faune Surveillance Activités Illégales), tous assistés au quotidien par un ensemble d'opérateurs. La stratégie globale de mise en œuvre du suivi-évaluation est décrite par la suite.

Les zones d’exploitation en 2019 sont représentées sur la figure ci-après :

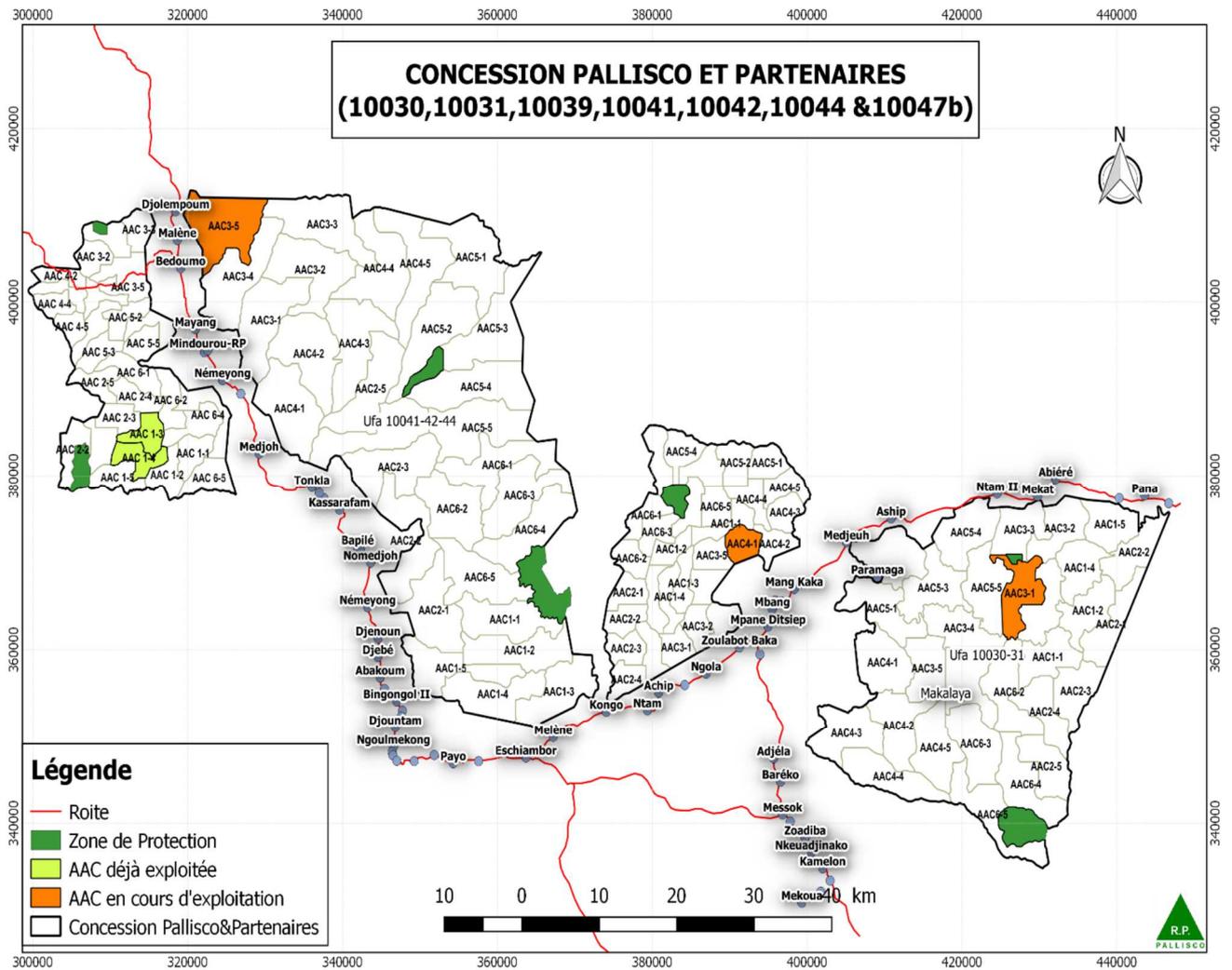
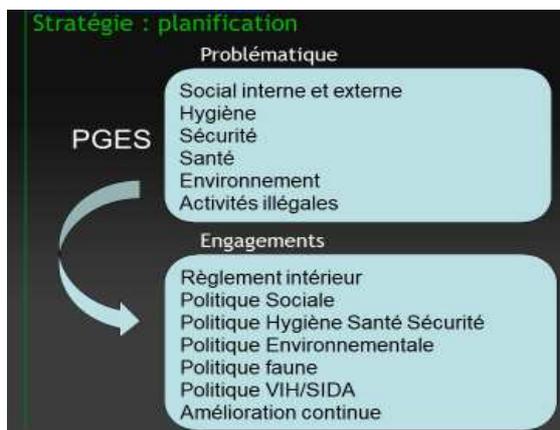


Figure 1 : Assiettes Annuelles de coupe (AAC) de 2019

Les activités d’exploitation sont réalisées simultanément par deux équipes de chantier dans les UFA. Presque toutes les activités envisagées dans les PGES sont mises en œuvre lors de l’exploitation de toutes les AAC.

### Stratégie de mise en œuvre des PGES



## **Déploiement de la stratégie**

### **1 – Objectifs et cheminement de la surveillance environnementale et sociale**

- Répondre aux directives gouvernementales concernant les orientations de l'étude d'impact environnemental et social à savoir, assurer le respect des exigences légales et environnementales ;
- Vérifier le bon déroulement des travaux, le bon fonctionnement des équipements et des installations mis en place dans le cadre des mesures proposées ;
- Surveiller toutes perturbations de l'environnement causées par la réalisation des activités ;
- Réaliser un bilan de l'opération de surveillance environnementale qui sera présenté à l'administration ;
- Sensibiliser les parties prenantes ;
- Vérifier l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Le cheminement des opérations de surveillance environnementale

- Préparer le programme de surveillance ;
- Définir le contenu et la répartition des opérations à surveiller ;
- Identifier les lieux où la surveillance doit s'opérer ;
- Prendre connaissance des mesures environnementales proposées par les EIES ;
- S'assurer que le programme des activités de l'exploitation intègre les mesures d'atténuation prévues par les EIES ;
- S'assurer que les documents contractuels des éventuels sous-traitants intègrent les préoccupations environnementales ;
- Elaborer les rapports semestriels de suivi environnemental.

### **2 – Les activités et acteurs de la surveillance**

Le Directeur Général (DG), le Directeur de Site Adjoint (DSA) le Responsable Cellule Qualité (RCQ) et les chefs de services/volets ont pour rôle d'amener les différents intervenants du projet à adopter un comportement respectueux de l'environnement afin d'assurer sa protection.

#### **Les responsables de la surveillance**

Les éléments qui nécessitent un suivi environnemental et social sont structurés en fonction du domaine de compétence de la personne directement responsable du suivi. Pour certains aspects, le Responsable Hygiène Sécurité (RHS), le Responsable Environnement et Audits Internes, (REAI), le Responsable Forêt chargé des Inventaires de la Planification et du Suivi-Évaluation (RF-IPS), le Responsable Forêt chargé des Opérations Forestières (RF-COF), le Responsable Faune et Surveillance des Activités Illégales (RFSAI), le Responsable du Volet Social Externe (RVSE) et le Chargé de Communication (CCom) devront seulement enregistrer les données de suivi collectées par une tierce personne, dans d'autres cas, ils devront réaliser le suivi proprement dit.

#### **Éléments du suivi environnemental et social à collecter, relatifs aux activités du Responsable du Volet Social Extérieur (RVSE) :**

- les concertations avec les communautés ;
- l'occupation spatiale des UFA par les riverains à des fins agricoles ;
- les revendications diverses des populations riveraines ;
- la mise en œuvre des activités avec les CPF ;
- les microprojets socio-économiques et réalisations sociales financés par la société ;
- la collaboration avec les autres parties prenantes (ONG, administrations et municipalités).

---

**Éléments du suivi environnemental et social à collecter, relatifs aux activités du Responsable Faune et Surveillance des Activités Illégales (RFSAI) :**

- l'état des zones de fréquentation des grands mammifères ;
- l'intensité du braconnage liée à l'ouverture des pistes de dessertes ;
- la fonctionnalité des barrières de contrôle anti-braconnage (la rotation des gardiens, le matériel de communication et les rapports journaliers d'accès aux UFA) ;
- les panneaux anti-braconnage ;
- les opérations « coup de poing » avec l'administration ;
- les mesures de lutte anti braconnage mises en œuvre par les riverains, ONG locales et CPF.

**Éléments du suivi environnemental et social à collecter, relatifs aux activités des Responsables Hygiène Sécurité (RHS) et Environnement Audits Internes (REAI) :**

- les accidents de circulation causés par les activités du projet ;
- la distribution, le respect du port systématique des EPI par le personnel sur les chantiers ;
- la sécurité en général sur les chantiers d'exploitation et sur les pistes forestières (panneaux de signalisation, relevé du nombre et des lieux d'accidents, vitesse des véhicules) ;
- le programme de formations et sensibilisation du personnel (gestes et postures, secourisme, lutte incendie et autres) ;
- la salubrité générale et les quantités de déchets produits au niveau des chantiers et des bases vies ;
- l'ensemble des mesures environnementales de lutte contre la pollution.

**Éléments du suivi environnemental et social à collecter, relatifs aux activités des responsables forêt chargés des Inventaires, de la Planification et du Suivi évaluation, des Opérations Forestières (RF - IPS / RF-COF)**

- le respect des normes d'exploitation à faible impact (EFI) au niveau des AAC exploitées sur base des évaluations post-exploitation ;
- la remise en état des sites à usage temporaire de l'entreprise ;
- l'évolution de l'ouverture du couvert forestier mesuré lors des évaluations post-exploitation (parcs à bois, pistes principales, secondaires et de débardage, trouées d'abattage, carrières latéritiques)
- les taux de récupération à l'abattage et au façonnage ;
- les dégâts causés par l'abattage et le débardage au peuplement restant et au sol ;
- l'ampleur de l'érosion dans les zones dégradées (parcs, carrières, pistes principales et secondaires, ouvrages de franchissement).

**Éléments du suivi environnemental et social relatifs aux activités du Responsable Cellule Qualité (RCQ)**

- Suivi de la mise en œuvre et du respect des prescriptions des plans d'actions et exigences administratives ;
- Elaboration des rapports de suivi et transmission l'administration.

En résumé, le suivi interne de l'application de chaque mesure préconisée dans le PGES est effectué par les différents responsables listés plus haut suivant leurs domaines d'intervention dans les activités de l'entreprise : le Responsable Hygiène Sécurité, le Responsable Environnement Audits Internes, le Responsable Forêt chargé des Opérations Forestières, le Responsable Forêt chargé des Inventaires de la Planification et du Suivi-Evaluation, le Responsable du Volet Social Externe et le Responsable Faune et Surveillance des Activités Illégales, sous la supervision du Directeur Général. Ces responsables ont

pour tâche principale, le contrôle de l'évolution des incidences du projet suite à la mise en œuvre des mesures préconisées et l'évaluation de l'efficacité de celles-ci sur la base des indicateurs de suivi et les consignes dans des rapports hebdomadaire, mensuel, semestriel et annuel (suivant les fréquences définies). Le Responsable Qualité en collaboration avec tous les autres responsables est chargé de la préparation et de la rédaction des rapports semestriels de suivi des PGES à transmettre à l'Administration.

**Autres intervenants :** **RRH** (Responsable Ressources Humaines), **CCamp** (Chef de Camp), **Resp. Econo** (Responsable Economat), **RInf** (Responsable Infirmierie), **RTM** (Responsable Technique Matériel) et **CCom** (Chargé de Communication).

## C– Résultats obtenus

Les différentes thématiques abordées dans les PGES et les activités détaillées sont présentées ainsi qu'il suit :

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables de mise en œuvre
------------------------------------	---------------------	----------------------------	-------------------------------

Ce tableau est une représentation de l'ensemble des activités menées par la société PALLISCO dans le cadre du respect des exigences environnementales.

La planification, la mise en œuvre et le suivi des activités présentées dans les tableaux suivants sont validés par la Direction.

### I – Mesures d'ordre général

**Point – 1 des PGES : Redéfinition du profil de poste du Responsable du service Hygiène, Sécurité et Environnement et étendre ses responsabilités et celles du Responsable Certification, Environnement et Certification aux activités de l'UFA 10 047b**

**Objectif :** Assurer la mise en œuvre effective et le suivi interne du PGES

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Préparer et exécuter le programme de suivi environnemental	Suivi de la mise en œuvre du plan de travail annuel	Plan de travail annuel	RCQ
Rédaction conjointe des mesures environnementales	Suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales	- Observations directes sur le terrain - Mesures environnementales approuvées - Politique environnementale	RHS/REAI/RCQ
Préparer les rapports d'activité et de suivi environnemental du PGES	Suivi de la mise en œuvre des mesures par activité et par service et volet	Rapports semestriels de mise en œuvre du PGES	RCQ
Mettre en œuvre le PGES		Rapports et comptes rendus d'activités des services/volets	RHS/REAI/RVSE/RF SAI/RF-IPS

**Point – 2 du PGES : Rédaction des mesures environnementales applicables dans les UFA et mise en application des différentes procédures internes de l'entreprise aux activités de l'UFA 10 047b.**

**Objectif : Garantir une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales lors de l'exploitation des UFA**

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Elaborer les mesures environnementales de chantier et les programmes de surveillance environnementale	Suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et programmes de travail par chaque service	Rapports et CR d'activités des services/volets	RHS/REAI/RCQ
Multiplier et diffuser ces mesures	- Contrôle de la disponibilité (affichage) des mesures environnementales dans tous les services	Observations directes	REAI/RQ/CCOM

**II – Mesures spécifiques**

**Impacts sur le milieu physique**

**Point – 3 du PGES : Limitation de la pollution de l'air (sciures, poussières, fumées, bruits)**

**Objectif : Réduire les risques de pollution et de nuisance**

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Distribuer systématiquement les équipements appropriés (EPI) à tout le personnel de chantier (casques, lunettes, cache-nez, bouchons d'oreille...);	- Dotation annuelle des tenues de travail - Remplacement d'EPI vétustes - Contrôles inopinés / actions disciplinaires - Suivi du stock EPI disponibles - Commandes EPI	- Référentiel EPI disponible - Bon de sortie EPI - Justificatif de dotation - Etat des stocks - CR des inspections / sanctions	RHS/REAI/RRH
Entretien de manière permanente et régulière les engins et véhicules et adapter les véhicules de maintenance et outillage pour les interventions de réparation sur chantiers ;	- Mise à jour du spécimen de la fiche de déclaration des pannes - Elaboration de la check-list de contrôle des véhicules et engins - Sensibilisation du personnel intervenant dans le processus de déclaration et de réparation des pannes (chauffeurs, mécaniciens)	- Fiche de déclaration des pannes actualisée - Check-list de contrôle des véhicules et engins - Carnet déclarations et de réparations des pannes	RTM

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Limiter la vitesse à 30 – 40 Km/h à la traversée des villages et installer des panneaux de signalisation aux zones dangereuses	Signalisation renouvelée (rafraichie)	Panneaux installés (constats de terrain + photo)	DG/RHS/REAI
Collaborer avec une structure agréée	Evacuations effectives des huiles usées par une structure agréée	- Bordereau d'évacuation des déchets - Fiche de traçabilité des déchets	DG/RCQ
Prévoir les containers de stockage et les bacs de collecte des déchets solides avant le démarrage des opérations sur les chantiers	- Confection et dotation des demi-futs aux équipes de chantier - Collecte et stockage des déchets (camp Makalaya) - Evacuation des déchets sur site Mindourou	- Observations directes - Bordereau d'évacuation des déchets - Base de données gestion des déchets	RHS/REAI
Eviter tout nettoyage d'engins, véhicules et pièces dans un cours d'eau	- Rafraichissement des panneaux de sensibilisation - Sensibilisation verbale - Sensibilisation des transporteurs sous-traitants - Inspection mensuelle	- Observations directes - Comptes rendus des contrôles	RHS/REAI/RF-COF
Identifier une autre source d'eau potable à Ntam.	Entretien de la source de captage d'eau	Observations directes	DG/RCQ

#### Point – 4 du PGES : Limitation de la modification des propriétés du sol

**Objectif :** Réduire les risques de modification des propriétés du sol

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Respecter les prescriptions du manuel de procédures internes et appliquer les directives environnementales des Travaux Publics ;	- Sensibilisation du personnel - Contrôles post-exploitation - Mise à jour des procédures et du manuel de suivi d'exploitation	- Procédure et fiches actualisées - Rapports hebdomadaires de contrôle - Fiches d'évaluation des opérateurs	RF-IPS
Planifier l'implantation des parcs à grumes, zones d'emprunt et pistes forestières ;	- Elaboration des cartes d'exploitation - Matérialisation du projet d'exploitation en suivant les réalités de terrain - Limitation du nombre de parcs à grumes - Evaluation des parcs	- Carte de planification des activités forestières - Carte d'exploitation mise à jour	RF-IPS
Restituer la couche de terre végétale préalablement stockée en amont du parc à bois.	Suivre et évaluer la mise en œuvre de la procédure de restauration des parcs à bois	- Fiches de contrôle restauration des parcs à bois - Rapport de contrôle de la fermeture des AAC exploitées	RF-IPS/RVRR

Prévoir des divergents lors de la mise en place des parcs à grumes en forêt afin de limiter les stagnations d'eau sur ces ouvrages en saison de pluies	- Planification des parcs à matérialiser - Matérialisation des parcs en respectant les normes EFIR	- Observations directes - Fiches de contrôle des parcs	RF-IPS/RF-COF
--	---	---	---------------

### Point – 5 du PGES. Limitation de la perturbation des zones humides et du régime d'écoulement des eaux de surface

**Objectif :** Faciliter la libre circulation des eaux de surface au niveau du chantier forestier et réduire la perturbation des zones humide

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Respecter les prescriptions du manuel de procédures internes et du « guide NIMF » : Construire les parcs à grumes et les routes en forêt avec des dispositifs d'évacuation des eaux	- Elaboration des procédures de suivi des routes et ouvrages entretenues - Suivi évaluation des routes et ouvertes et ouvrages construits	- Procédures actualisées approuvées - Fiches de contrôle ouverture route et parc - Cartes de poche pour équipes d'exploitation (route, parc forêt, pont, débardage...) - Comptes rendus hebdomadaires du suivi-évaluation	RF-IPS/RF-COF
Planifier la construction des ouvrages de franchissement en saison sèche et prendre le temps nécessaire à leur réalisation	- Carte de projet route et projet d'ouvrages d'arts - Ponts et buses construits - Evaluation des ouvrages construits	- Fiche d'évaluation des ouvrages construits - Procédure de construction des ouvrages d'arts	RF-IPS/RF-COF
Dégager les amas de branches et de terre accumulés dans les marécages après les travaux ;	- Localisation des cours d'eaux et marécages perturbés par l'activité d'exploitation - Dégagement des cours d'eau perturbés pendant et après exploitation - Contrôle post-exploitation (perturbation des cours d'eau)	- Note de service n°35/PL/G29MIND/2013 - Fiches de contrôle - Observations de terrain	RF-IPS/RF-COF
Relever systématiquement la position des ouvrages de franchissement et les réparer lorsqu'ils sont affaiblis	- Géoréancement de tous les ouvrages de franchissement - Evaluation de la qualité des ouvrages - Entretien des ouvrages en cours de dégradation	- Fiche contrôle - Procédure de construction des ouvrages d'arts - Comptes rendus hebdomadaires du suivi-évaluation	RF-IPS/RF-COF
Interdire la construction des voies d'accès et autres pistes à moins de 50 m d'un plan d'eau.	Contrôle de la mise en œuvre effective procédure ouverture route	Procédure approuvée	RF-IPS/RF-COF

Réduire au maximum les perturbations du lit des cours d'eau et de modification de leurs débits découlement lors de la construction des ouvrages de franchissement par la poursuite de l'application des techniques améliorées ;	Contrôle de la mise en œuvre effective de la procédure de construction des ouvrages d'art	- Procédures de construction des ouvrages d'art - Comptes rendus hebdomadaires de suivi-évaluation - Observations directes	RF-IPS/RF-COF
---	---	--	---------------

## Impacts sur le milieu biologique et la faune

### Point – 6 du PGES. Limitation de la destruction du peuplement végétal et de la flore (tiges d'avenir, biodiversité)

**Objectif :** Réduire les dégâts sur le peuplement forestier lors des travaux d'exploitation de l'UFA

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Prendre en compte dans le programme de suivi environnemental l'évolution des surfaces forestières concernées par l'ensemble des infrastructures routières	Suivi annuel de l'impact des ouvrages forestiers (pistes principales, secondaires, débardage et parcs) pour chaque AAC	Rapport mensuel et annuel de production et suivi-évaluation	RF-IPS
Mettre en œuvre un programme de formations continues EFI pour les équipes route/abattage/débardage afin de renforcer leurs compétences en matière environnementale	- Sensibilisations verbales à la mise en œuvre des procédures internes - Suivi-évaluation de la mise en œuvre des procédures d'exploitation forestière à impacts réduits	Comptes rendus hebdomadaires suivi-évaluation	RF-IPS
Planifier toutes les opérations d'exploitation forestière et plus particulièrement l'implantation des parcs à grumes, zones d'emprunt et pistes forestières ;	- Planification sur SIG de toutes les opérations d'exploitation forestière - Activité triage-pistage avant lancement de l'exploitation forestière proprement dite	- Carte routière des AAC - Carte d'exploitation	RF-IPS/RF-COF
Appliquer systématiquement les techniques d'ouverture des pistes relatives aux « Normes d'interventions en milieu forestier – 1998 »	- Mises en œuvre des procédures d'exploitation forestière - Contrôle et suivi-évaluation de la mise en œuvre des mesures	- Observations directes - Fiches de contrôle - Rapports mensuels de production et suivi-évaluation	RF-IPS/RF-COF
Poursuivre la réalisation des études spécifiques sur la dynamique de régénération des essences les plus exploitées	Mise en œuvre des activités entrant dans le cadre du partenariat avec NATURE +	Rapport d'étude sur la dynamique forestière (version 2016)	RCQRF-IPS/RVRR
Respect des prescriptions du PA concernant les DMA ;	- Elaboration de la note de service sur la définition des diamètres d'abattage - Sensibilisation des équipes sur le respect des DME	Rapport d'intervention annuelle forestière (à consulter sur place)	RF-IPS
Révision du manuel de procédures de réalisation des activités dans les titres forestiers Pallisco ;	Révision du manuel de procédures d'exploitation forestière	Document en cours de révision	RF-IPS

Contrôle strict du respect des dimensions requises pour le système de desserte.	- Contrôles réguliers du respect des dimensions requises pour le système de desserte - Révision du manuel de suivi-évaluation et fiches de contrôle	Procédures approuvées et fiches de contrôle ouverture route	RF-IPS
---	--	---	--------

### Point – 7 du PGES. Limitation de la perturbation de l'habitat et de l'éloignement de la faune

**Objectif :** Limiter la perturbation des populations fauniques lors des opérations d'aménagement

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Tenir compte des recommandations faites dans les études faunes lors de la mise en œuvre et de la révision du PA.	Mise en œuvre des activités et procédures relatives à la protection de la faune	- Compte rendu contrôles inopinés (paragraphe sur le déroulement des missions de contrôle ou mission LAB) - Rapport mensuel d'activités	RFSAI
Utiliser les mêmes layons pour tous les inventaires (d'aménagement, faune et PFNL)	Inventaire faunique dans le bloc quinquennal N° 4 de l'UFA 10039 en Juillet 2018 par la méthode de recce	- Observations directes (sur le terrain) ; - Tableau des IKA dans les rapports)	RFSAI

### Point – 8 du PGES. Limitation du braconnage

**Objectif :** Limiter le braconnage dans l'UFA

**Mesures de sensibilisation :**

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Réaliser des supports de sensibilisation pour limiter le braconnage	- Sensibilisation des populations sur les activités illégales et les procédures de dénonciation de ces dernières - Suivi des actions de lutte contre les activités illégales par les membres CPF	- PV/rapport des réunions sensibilisations - Observation Directe - Rapports mensuels du volet faune (Tableau du suivi des sensibilisation)	RVSE/RFSAI/CCom
Diffuser des émissions radio et information des populations via les CPF	Les villages riverains aux AAC de l'exercice 2019 et 2020 ont été sensibilisés lors des réunions préalables au cours de ce semestre	PV/rapport des réunions	RVSE/RFSAI/CCom
Poser des panneaux d'interdiction du braconnage	Mise à jour des panneaux aux entrées des UFA et rafraîchissement des affiches	Observations directes	RFSAI
Solliciter les prestations d'une ONG et des CPF pour la lutte interne contre le braconnage par un travail de sensibilisation et d'éducation permanente, par la tenue des ateliers	Sensibilisation des populations riveraines à travers les CPF lors de la deuxième réunion semestrielle de la plateforme de concertation	- Calendrier des rencontres - CR et PV de réunions - Rapport enquête recensement ONG	RVSE/CCom

réguliers de réflexion autour de l'impact du braconnage pour la vie des populations elles-mêmes			
---	--	--	--

**Mesures de conservation :**

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Délimiter les séries de protection des UFA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délimitation des séries de protection des UFA et rafraîchissement des limites</li> <li>- Réalisation effective des cartes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartes des séries de protection de chaque UFA disponibles</li> <li>- Observations directes (limites des séries de protection rafraîchies au cours de l'année)</li> </ul>	RF-IPS

**Mesures palliatives ou d'atténuation :**

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Mettre en fonction l'Economat	Ravitaillement régulier de l'économat et fourniture des protéines aux employés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches de ravitaillement</li> <li>- Observations directes</li> </ul>	DG
Ravitailer les prospecteurs avec des rations en protéines suffisantes	Ravitaillement des équipes de prospecteurs avec des rations en protéines suffisantes en quantité et en qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches de ravitaillement</li> <li>- Observations directes</li> </ul>	DG / RF-IPS
Appuyer les populations riveraines à l'élaboration des microprojets et alternatives au braconnage	RAS		DG/RVSE
Développer des partenariats de LAB avec (les multiples concessionnaires présents dans la zone d'étude) et l'administration	Contrôles inopinés équipe faune et opérations coup de poing en partenariat avec les agents du MINFOF	- Rapport de mission de lutte anti-braconnage	DG/RFSAI
Renforcer les moyens logistiques (postes radio/thuraya) des gardiens aux barrières de contrôle	Commande de nouvelles radios et accessoires	Bon de commande	DG
Mettre à disposition un véhicule de la société lors d'une alerte nécessitant une intervention renforcée	Véhicule mis à la disponibilité de l'équipe faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations directes</li> <li>- Rapport de lutte anti-braconnage du mois de décembre</li> </ul>	DG/RFSAI
Elaborer le manuel de procédures internes en y intégrant des clauses sur la gestion de la faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour du manuel de procédures dispositif faune</li> <li>- Mise en œuvre effective des procédures internes</li> </ul>	Rapports d'activités	RFSAI
Fermer les bretelles après exploitation d'une AAC ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation des parcs</li> <li>- Fermeture de bretelles et démantèlement des ponts- Suivi-évaluation post-exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport mensuel d'activités</li> <li>- Rapport de fermeture des AAC</li> </ul>	RF-IPS/RF-COF
Réaliser des inventaires multi ressources	Inventaire faunique dans le bloc quinquennal N° 4 de l'UFA 10039 en Juillet 2018 par la méthode de recce	Rapports d'inventaire d'exploitation et faune (cartes des densités)	RFSAI

Relever la localisation des campements de braconniers et les transmettre aux autorités.	Réalisation des patrouilles faune dans les UFA	- Rapports contrôles mensuels (carte du parcours des patrouilles hebdomadaire) - Justificatifs de transmission à l'administration locale	DG/RFSAI
---	--	---	----------

**Mesures répressives :**

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Planifier et appuyer les opérations « coup de poing » ;	Opération coup de poing réalisé en Avril et Juin avec l'appui de l'administration	- Rapports mensuels d'activité et de surveillance du territoire - Copie de rapports des opérations « coup de poing »	DG/RFSAI
Intégrer des directives strictes et pénalités/sanctions dans les contrats des employés Pallisco et des sous-traitants ;	- Mise en application du règlement intérieur - Clauses contractuelles des contrats sous-traitants - Sensibilisation des employés	- Copies contrats - Chartes de logement - Charte de bonne conduite pour les équipes campant en forêt - Règlement intérieur	DG/RCQ/RRH
Solliciter les prestations d'une ONG et des CPF pour la lutte interne contre le braconnage par un travail de sensibilisation et d'éducation permanente, par la tenue des ateliers réguliers de réflexion autour de l'impact du braconnage pour la vie des populations elles-mêmes.	- Sensibilisation des membres CPF - Emissions radio de sensibilisation des communautés par ZSL	- Calendrier des rencontres - Rapport enquête - Recensement UFA	RVSE/RFSAI/CCom

**Impacts socio-économiques – Relations avec les riverains**

**Point – 9 du PGES. Limitation du développement des surfaces agricoles et des problèmes de limites avec les forêts communautaires**

**Objectif :** Eviter les conflits entre populations riveraines et la société

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Matérialiser les limites entre l'UFA et la zone agro-forestière	Rafraîchissement des limites entre l'UFA et la zone agro-forestière	Observations directes	RF-IPS
Sensibiliser les populations sur la réglementation	Sensibilisation de 07 villages/campements riverains aux AAC de l'exercice 2019 et 2020	- Rapports mensuels social externe - Comptes rendus et PV réunions	RVSE

Dédommager suivant le barème national toutes cultures détruites par l'exploitant.	Les cultures détruites dans un champ se trouvant au sein de l'AAC3-5 UFA 10044 ont été dédommagées suivant le barème Pallisco	Justificatifs et procédure de dédommagement	RVSE
Suivre l'évolution des cultures à l'intérieur et à la périphérie des UFA	Identification des nouveaux champs (patrouille lutte contre activités illégales)	Comptes rendus de surveillances (carte du parcours des équipes de contrôle des champs dans les UFAs)	RFSAI

### Point – 10 du PGES. Limitation de la perturbation du petit artisanat

**Objectif :** Garantir un nombre suffisant d'essences utiles à l'artisanat

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Identifier les zones où l'abondance des espèces non ligneuses utiles à l'artisanat a été relevée	Identification des zones en collaboration avec les communautés	PV d'identification et de préservation	RVSE
Respecter les mesures du manuel de procédures internes	Mise en œuvre et respect des mesures du manuel de procédures internes	Rapport mensuel d'activités	RF-IPS
Poursuivre la conservation des zones à fort potentiel de PFNL lors des inventaires et pendant les activités d'exploitation des AAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des PFNL (réunions/concertations préalables à l'exploitation)</li> <li>- Suivi-évaluation de la préservation des zones</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte rendu réunions/concertations et rapports mensuels</li> <li>- Carte participatives et procès-verbaux de contrôles post-exploitation</li> <li>- Rapport d'identification des zones à forte densité PFNL</li> </ul>	RVSE

### Point – 21 du PGES. Limitation de la perturbation de l'activité de pêche

**Objectif :** Préserver l'activité de pêche des populations

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Planifier le réseau routier	Planification et réalisation conforme du réseau routier	Carte projet route	RF-IPS
Limiter au maximum la construction d'ouvrages en cas de nécessité, poursuivre l'application des techniques améliorées de construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application effective des NIMF et procédures internes</li> <li>- Limitation du nombre d'ouvrages d'art construits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations directes</li> <li>- Fiche de contrôle de la construction des ouvrages d'art</li> </ul>	RF-IPS

Dégager les amas de branches et de terre susceptibles d'être accumulés dans les marécages après les travaux ;	Suivi-évaluation des activités de construction des ouvrages d'art	- Fiches d'évaluation renseignées - Comptes rendus des contrôles hebdomadaires	RF-IPS/RF-COF
Détruire les ponceaux après exploitation de l'AAC.	- Procédures internes de fermeture d'une AAC - Suivi-évaluation des ouvrages démantelés	Rapport de suivi-évaluation de la destruction des ouvrages d'art	RF-IPS/RF-COF

### Point – 13 du PGES. Réduction des tensions sociales autour des problèmes de recrutement des locaux

**Objectif :** Informer les populations sur les procédures de recrutement de la société

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Mettre en place un mécanisme transparent de recrutement et d'embauche et lancer les appels à candidature	- Mise à jour de la banque de données de compétences locales - Suivi des recrutements des jeunes riverains	- Constat sur le terrain - Procédure d'appel à candidature	RVSE
Informers les villageois sur la politique de recrutement de l'entreprise	- Sensibilisation et communication des riverains sur les conditions de recrutement de l'entreprise - Réunions de concertations préalables à l'exploitation	- CR réunions préalables - Banques de données des compétences locales	RVSE
Rendre opérationnel les CPF et appuyer leur rôle de prestataires de services pour les petites interventions ponctuelles, rémunérées par l'entreprise (plantations, opérations de LAB,...)	Réunion avec les CPF suivant le planning préalablement établi et dans le respect de la convention	CR de réunions et rencontres	RVSE
Appuyer les activités prioritaires génératrices de revenus, appuyer les ONG locales et responsabiliser les GIC (villages riverains) ;	Respect des termes de la convention signée entre Pallisco et la coopérative le Centre Vert de Lomié en vue de la valorisation des PFNL	- Convention signée disponible - Justificatifs de suivi du projet	RVSE
Mettre en place un plan de gestion sociale élaboré sur la base des études socio-économiques précédentes et autres études	Suivi semestriel du plan d'action social	- Plan de gestion sociale - Rapport de mise en œuvre du plan	RVSE

### Point – 14 du PGES. Créer un mécanisme de dialogue entre les populations et l'entreprise

**Objectif :** Informer les riverains et autres acteurs sur les réalisations de la société

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Distribuer le journal Echos de la forêt avec les réalisations sociales de l'entreprise conformément aux engagements repris dans le cahier des charges	Distribution de la 20 <sup>e</sup> édition/numéro du journal aux parties prenantes	- Journal les Echos de la forêt - Entretiens Directs	RVSE/CCom

Appuyer le fonctionnement des CPF et planifier les interventions à mener dans le plan de gestion sociale	- Tenue de la réunion mixte entre Pallisco et les CPF ; - Appui au processus de fonctionnement des CPF - Formation/sensibilisation des membres CPF	- CR réunions et rencontres - Justificatifs de collaboration	RVSE/CCom
--	--	---	-----------

### Point – 15 du PGES. Résolution des conflits liés aux questions de gestion de redevances forestières

**Objectif :** informer les populations riveraines et les autres acteurs sur les mécanismes de versement de la RFA

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Sensibiliser les comités villageois de gestion de la RFA (transparence d'action et interventions prioritaires)	Information des communautés sur la RFA à travers la 20 <sup>e</sup> parution du journal "Echos de la Forêt"	Justificatifs de la diffusion du journal les Echos de la Forêt	RVSE/CCom
Informer les populations via le bulletin "Les Echos de la Forêt » et par l'intermédiaire des CPF sur les montants de RFA reversées aux communes et aux communautés	Distribution de la 19 <sup>e</sup> édition du journal aux parties prenantes	- Le journal " Echos de la Forêt" - Justificatifs de diffusion	RVSE

### Point – 16 du PGES. Réduction des revendications démesurées des communautés

**Objectif :** Garantir les bonnes relations entre l'entreprise et les populations

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Informer les riverains sur les réalisations sociales de l'exploitant via le bulletin "Les Echos de la Forêt"	Distribution de la 19 <sup>e</sup> édition du journal Echos de la forêt aux parties prenantes	- Le journal " Echos de la Forêt" - Justificatifs de diffusion	RCEC/RVSE
Mettre en œuvre les CPF et renforcer les dialogues entre l'entreprise et les villages riverains.	- Appui au fonctionnement des bureaux CPF - Sensibilisation des membres CPF	- Rapport de mise en œuvre du plan de gestion social - Justificatifs de collaboration avec les communautés et les CPF	RVSE

**Point – 18 du PGES. Réserve de certains produits forestiers ligneux et non ligneux utiles aux populations**

**Objectif :** Garantir la disponibilité des PFNL et de certains PFL aux populations riveraines

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Inventaire des zones à forte densité de PFNL et en tenir compte dans l'aménagement des UFA	Identification des sites d'intérêt (cartographie participative) à l'échelle des AAC en collaboration avec les communautés	- Rapport d'identification des zones à forte densité PFNL - CR réunions concertation préalables à l'exploitation - PV confirmation préservation des zones et des PFNL	RVSE
Eviter les dégâts aux tiges d'avenir lors du débardage des bois.	- Planification et suivi des activités d'exploitation forestière - Matérialisation des sites d'usages pour les populations. - Signalisation des tiges d'avenir sur les pistes de débardage	- Procédures de planification du débardage - Fiche de contrôle des activités de débardage - Rapports hebdomadaires du suivi-évaluation des activités d'exploitation	RF-IPS/RVSE

**Point – 20 du PGES. Atténuation de la perturbation du mode de vie des Baka (activités économiques et coutumières) et de la destruction des sites sacrés**

**Objectif :** Compenser les pertes socio-économiques encourues par les Baka et éviter la destruction des sites sacrés en forêt

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Favoriser le recrutement des Baka dans la société	Sensibilisation des peuples autochtones baka sur la procédure de recrutement	- Procédure de recrutement -Justificatifs de recrutement	RVSE
Faire participer les Baka aux travaux d'aménagement	Réunion de consultation préalable avec les Baka avant exploitation	- Justificatifs d'emploi et observations directes - PV réunions de concertation	RVSE/RRH
Consulter les Baka avant la mise en exploitation des assiettes de coupe pour connaître les pratiques locales ;	Réunion de concertation avec les habitants des villages/campements Baka riverains avant le démarrage des activités d'exploitation des AAC à exploiter en 2019,2020 et 2021	PV réunions de concertation et d'information avant exploitation AAC	RVSE/RRH

Cartographier les sites sacrés et d'usage, les terroirs de chasses traditionnelles et les intégrer dans les PA (+actualisation annuelle détaillée par AAC) ;	Identification, cartographie et préservation des sites sacrés et d'usage, les terroirs de chasses traditionnelles (en collaboration avec les communautés)	Procès-verbal identification, validation, cartographie et préservation après exploitation	RVSE
Apporter des appuis aux villages bakas (écoles, santé, pépinières, habitat, etc.).	03 campements baka soutenus sur le plan agricole ; renouvellement de la convention de partenariat avec le CEB/DLS en vue d'un appui à l'éducation des jeunes baka pour l'année 2019	- Observations directes - PV de réalisations sociales - Conventions	RVSE

## Impacts socio-économiques – santé et accidents

### Point – 19 du PGES. Réduction des menaces sur la santé du personnel et des populations riveraines

**Objectif :** Santé du personnel et des populations riveraines peu affectée par les activités de la société

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Assurer des visites médicales aux employés exposés aux dangers	Réalisation des visites médicales (embauches, systématiques et spéciales)	- Planning des visites médicales - Rapport mensuels	RInf / RRH
Distribuer systématiquement les EPI aux ouvriers	- Dotation annuelle des tenues de travail - Evaluation mensuelle sur le port et l'état de l'EPI/sanctions - Dotation suivant la procédure interne	- Justificatifs de dotations des EPI - Rapports mensuels HSE-AI - Procédure de dotation des EPI - Mesures disciplinaires	REAI/RRH
Dispenser des formations de sécurité et de bonnes postures à adopter lors des travaux	Réalisation des séances de sensibilisation au sein des équipes	- Planning de sensibilisations - Justificatifs de sensibilisations (Tools Box Meeting)	RHS/REAI
Rendre obligatoire le port des EPI	- Contrôles effectifs - Mesures disciplinaires	- Politique Hygiène Santé Sécurité - NS relative du port obligatoire des EPI - Rapport mensuels HSE-AI - Bon de changement des EPI - Sanctions	RHS/REAI/RRH

**Point – 11 du PGES. Limitation du risque d'accidents de chantier**

**Objectif :** Prévenir les risques d'accidents sur les chantiers

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Programmer des formations continues des équipes de chantier et sur les consignes de sécurité à respecter	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification annuelle des sensibilisations avec des thèmes précis</li> <li>- Sensibilisation par poste</li> <li>- Réunions mensuelles de sécurité (tool box)</li> <li>- Réunions des comités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planning sensibilisations internes (modules et fiches de présence)</li> <li>- Planning tenues réunion tool box et compte rendus</li> <li>- Rapport mensuel HSE-AI</li> </ul>	RHS/REAI/CCom
Programmer des formations secourismes ;	Animation des rencontres trimestrielles du comité de secouristes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CR réunion comité secouristes</li> <li>- Fiches de présence</li> </ul>	REAI
Contrôler le port systématique d'équipement de sécurité par ces équipes pendant le travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôles inopinés et réguliers</li> <li>- Sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches et comptes rendus de contrôles</li> </ul>	RHS/REAI
Elaborer des mesures environnementales de chantier.	Contrôle du respect des mesures de sécurité	Compte rendus contrôles et fiches anomalies	REAI

**Point – 17 du PGES. Soutien aux campagnes de sensibilisation et de prévention contre le VIH/SIDA**

**Objectif :** Susciter une prise de conscience du personnel de la société sur les questions des IST et de VIH/SIDA

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Information du personnel sur les risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification et réalisation de sensibilisations (toolbox) par thème et par équipe/atelier</li> <li>- Planification et réalisation des causeries éducatives et campagnes populaires de sensibilisation</li> <li>- Organisation de la semaine d'activités de lutte contre le VIH/SIDA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichage (constat terrain)</li> <li>- Planning Tool Box Meeting</li> <li>- Fiches mensuelles de synthèse des causeries éducatives</li> <li>- CR d'activités</li> </ul>	RHS/REAI

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Formation de pairs éducateurs ;	Suivi et réalisation des réunions du comité de pairs éducateurs	- Comptes rendus réunions trimestrielles - Comptes rendus des activités et fiches de présence trimestrielles	REAI/DG
Dépistage volontaire	- Planification d'une campagne de dépistage de VIH/SIDA - Réalisation des sensibilisations internes et externes	Compte rendu activités réalisées	REAI/DG
Distribution de préservatifs et de matériels pédagogiques.	- Distribution effective de préservatifs - Renouvellement des affiches	Observations directes	REAI/RInf
Suivi des personnes vivantes avec le VIH	Suivi du fonctionnement de l'Unité de Relais Communautaire (URC)	Rapports mensuels activités infirmerie	RInf/DG

**Point – 12 du PGES. Mettre en place un dispositif de prévention des accidents de circulation et de maintien de l'état des routes**

**Objectif :** Limiter au maximum les risques d'accident de circulation et prévenir la dégradation de la route.

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Limiter les vitesses sur les routes	Confection des panneaux pour rafraîchissement de la signalétique routière	- CR inspections - Panneaux de confectionnés et installés - Observations directes	RHS/REAI
Interdire la circulation pendant les pluies	Interdiction verbale de rouler en cas de tombée d'une pluie	Observations directes	DG
Soumettre de façon inopinée les chauffeurs à l'alcootest	RAS (annulée car systématiquement 100% personnel positif tests effectués des années plus tôt)		DG
Adapter les contrats des sous-traitants transporteurs	Suivi du respect des clauses des contrats par les sous-traitants	Contrats de la sous-traitance (transport)	DG/RQ
Prévoir des sanctions et instaurer un système de primes à l'arrivée sans accident	Mise en œuvre de la prime qualité	Justificatifs de paie	RRH/DG
Installer des panneaux de signalisation aux alentours des zones dangereuses	Confection et installation des panneaux pour rafraîchissement de la signalétique routière	- CR inspections - Panneaux confectionnés - Observations directes	RHS/REAI

Activités envisagées dans les PGES	Activités réalisées	Indicateurs de réalisation	Responsables
Sensibiliser les riverains et les transporteurs sur les conséquences de l'augmentation de vitesse due à l'amélioration de l'état de la route	Sensibilisations (réunions communautés, personnel et sous-traitants)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptes rendus et fiches sensibilisations du personnel et sous-traitants</li> <li>- Procès-verbal sensibilisation communautés</li> </ul>	REAI/RVSE
Entretien régulièrement les tronçons de routes publiques fortement empruntées (remise en état des ponts en particulier)	Planification et entretien régulier des routes au sein des UFA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planning d'entretiens routes</li> <li>- Observations directes</li> </ul>	DG
Entretien régulièrement les tronçons de routes privées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification des opérations d'ouverture route par AAC</li> <li>- Entretien régulier des tronçons de routes privées vers les UFA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planning d'entretiens</li> <li>- Observations directes</li> </ul>	DG/RF-IPS/RF-COF

## D – Contraintes/difficultés et perspectives

---

Nous n'avons noté aucune difficulté majeure lors du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale, au cours du second semestre 2019. Cependant il est à noter que quelques activités n'ont pas été mises en œuvre.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des mesures dont les activités n'ont pas été réalisées, ainsi que des mesures d'amélioration suggérées dans le cadre de la mise en œuvre du PGES.

Impacts concernés	Proposition d'amélioration		
	Acitivités	Contraintes/difficultés rencontrées	Activités à réaliser
Sécurité	L'interdiction de rouler en temps de pluie a été donnée verbalement		Formaliser l'interdiction
Socio-économique	Appuyer les populations riveraines à l'élaboration des microprojets et alternatives au braconnage		L'entreprise poursuivra l'identification des projets/activités de ce type en cours (lors des réunions de concertations avec les communautés)

## E - Conclusion

---

Les éléments présentés permettent de connaître et suivre l'évolution globale de l'entreprise sur les thèmes de l'environnement.

Ces résultats montrent notamment une mise en œuvre cohérente en relation avec les engagements à long terme de la société PALLISCO, dans le cadre de la gestion des UFA dont elle est attributaire ainsi que celles de ses partenaires (SODETRAN-CAM et LFM). Ils montrent le respect des exigences auxquelles PALLISCO et ses partenaires/sous-traitants sont soumis.

La réalisation de ce document caractérise aussi la transparence souhaitée au plus haut niveau de l'entreprise.

---

Email : [info@pallisco-cifm.com](mailto:info@pallisco-cifm.com)

Site web : [www.pallisco-cifm.com](http://www.pallisco-cifm.com)

## Annexes - Politiques (Environnementale, Sociale, Hygiène Santé Sécurité, VIH/SIDA et Faune)



B.P. 394 Douala (Cameroun)  
Tél. : (237) 233 425 416 / 233 433 698  
(237) 699 681 421 / 677 707 417  
info@pallisco-cifm.com  
www.pallisco-cifm.com



### Politique environnementale

Parce que l'environnement est étroitement lié à notre métier, la Direction des sociétés PALLISCO et CIFM choisit volontairement d'inscrire dans ses orientations principales une politique environnementale.

Des améliorations ont été mises en place progressivement dans nos sociétés afin de prendre en compte la dimension environnementale au sein de nos activités. La Direction des sociétés PALLISCO et CIFM souhaite intégrer ses actions dans une démarche qui implique toute l'entreprise et ses partenaires pour contribuer pleinement aux objectifs de développement durable dans ses aspects écologique, économique et social ; elle prend donc les engagements suivants :

1. agir dans le respect des prescriptions légales et réglementaires du Cameroun ;
2. réduire les impacts négatifs sur l'environnement dans nos différentes activités et sur les sites de vie réservés à notre personnel ;
3. prendre en compte les prescriptions demandées par nos clients pour orienter nos décisions en matière d'environnement ;
4. adopter les mesures utiles à la protection de l'environnement en fonction des résultats des études d'impact environnementales et sociales ;
5. développer la collecte des déchets de nos propres activités et favoriser leur recyclage ou leur valorisation ;
6. améliorer la gestion des produits chimiques, minimiser leurs impacts et utilisation ;
7. mettre en place des mesures internes afin de préserver la biodiversité dans les titres forestiers concernés ;
8. collaborer avec l'administration locale et les organismes spécialisés pour la sauvegarde des espèces protégées au Cameroun ;
9. informer son personnel, ses partenaires et sous-traitants des mesures internes mises en place et plus particulièrement celles les concernant ;
10. mettre en place aux niveaux appropriés dans ses services une organisation et des moyens nécessaires pour assurer et suivre cette politique environnementale.

Il est de la responsabilité de chacun dans ses actions au quotidien que cette démarche en faveur de l'environnement puisse contribuer au maintien de la ressource forestière exploitable et de la diversité biologique.

Le 20 Janvier, 2018,  
Douala - Cameroun.

Loïc DOUAUD  
Directeur Général PALLISCO - CIFM

v2

**PALLISCO**  
Exploitation Forestière  
Sarl au capital de 900 000 000 F CFA  
N° R.C. DLA/1991/B/10783 - N° Contribuable : M107100001742U  
Siège social : 478, avenue des cocotiers, BP 394 DOUALA (Cameroun)

**Centre Industriel et Forestier de Mindourou**  
Scieries – Séchoirs - Raboterie  
Sarl au Capital de 450 000 000 F CFA  
N° R.C. DLA/1996/B/016073 - N° Contribuable : M059600008291 Q  
Siège social : 478, avenue des cocotiers, BP 394 DOUALA (Cameroun)



B.P. 394 Douala (Cameroun)  
Tél. : (237) 233 425 416 / 233 433 698  
(237) 699 681 421 / 677 707 417  
info@pallisco-cifm.com  
www.pallisco-cifm.com



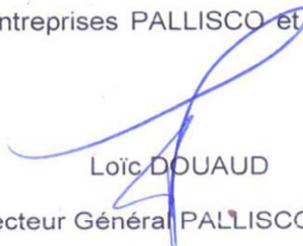
## Politique sociale

La maîtrise de la gestion des ressources humaines (politique sociale interne) et le développement de bonnes relations de voisinage (politique sociale externe) constituent des atouts majeurs pour la croissance, la performance et la stabilité de l'entreprise. Notre participation au dialogue social avec les populations riveraines et aux activités socio-économiques locales contribue au développement d'un climat social durable. Afin de poursuivre les efforts déjà entrepris et consolider notre politique sociale interne et externe, la Direction des sociétés PALLISCO et CIFM prend les engagements suivants :

1. respecter les dispositions réglementaires et les accords locaux en matière sociale au sein de l'entreprise ;
2. définir les responsabilités de chacun dans l'entreprise visant une organisation structurée ;
3. améliorer les conditions de vie des salariés suivant les possibilités de l'entreprise ;
4. garantir la protection sociale des salariés et leur rémunération suivant les accords collectifs ;
5. recruter sans discrimination et privilégier la main d'œuvre locale à niveau équivalent de compétence ;
6. respecter la représentation du personnel, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective ;
7. assurer la formation professionnelle des salariés selon les besoins spécifiques de l'entreprise ;
8. maintenir un dialogue social organisé et permanent avec le personnel et les partenaires sociaux permettant une meilleure prévention, une gestion et une résolution rapide des conflits ;
9. rechercher des sources d'alimentation en protéines en substitution à la viande de brousse ;
10. participer au développement socio-économique local en s'associant à des projets structurés ;
11. mettre en œuvre un cadre et un mécanisme de concertation avec les populations riveraines pour informer, sensibiliser et résoudre tout conflit potentiel ;
12. collaborer avec les instances locales lorsque l'entreprise est concernée ;
13. contribuer à la préservation des us et coutumes des populations locales dans la mesure où celles-ci respectent la législation et les activités de l'entreprise ;
14. respecter le droit foncier, le droit d'usage ainsi que le droit des minorités, des peuples autochtones et tribaux.

Par le respect de ces engagements, la Direction des entreprises PALLISCO et CIFM souhaite contribuer activement à la paix et au bien-être social.

Le 20 Janvier 2018,  
Douala - Cameroun.

  
Loïc DOUAUD  
Directeur Général PALLISCO - CIFM

v2

**PALLISCO**  
Exploitation Forestière  
Sarl au capital de 900 000 000 F CFA  
N° R.C. DLA/1991/B/10783 - N° Contribuable : M107100001742U  
Siège social : 478, avenue des cocotiers, BP 394 DOUALA (Cameroun)

**Centre Industriel et Forestier de Mindourou**  
Scieries – Séchoirs - Raboterie  
Sarl au Capital de 450 000 000 F CFA  
N° R.C. DLA/1996/B/016073 - N° Contribuable : M059600008291 Q  
Siège social : 478, avenue des cocotiers, BP 394 DOUALA (Cameroun)



B.P. 394 Douala (Cameroun)  
Tél. : (237) 233 425 416 / 233 433 698  
(237) 699 681 421 / 677 707 417  
info@pallisco-cifm.com  
www.pallisco-cifm.com



## Politique hygiène, santé, sécurité

L'hygiène, la santé et la sécurité sont des préoccupations importantes associées aux activités quotidiennes de l'entreprise. La Direction des sociétés PALLISCO et CIFM s'oriente volontairement dans une démarche d'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble de son personnel. Elle décide de poursuivre ses actions et prend les engagements suivants :

1. respecter les dispositions légales, réglementaires et les recommandations professionnelles en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
2. assurer le fonctionnement du Comité d'Hygiène Santé Sécurité du travail au sein de l'entreprise ;
3. améliorer la maîtrise des risques liés aux activités de l'entreprise et minimiser ces risques éventuels sur les populations riveraines ;
4. assurer un cadre de travail sûr et salubre avec la responsabilisation de tous les salariés ;
5. appliquer des procédures internes destinées à prévenir les accidents et les incidents ;
6. mettre en place des moyens nécessaires et des plans d'intervention d'urgence destinés à faire face aux cas accidentels (pollution et incendie) ;
7. évaluer les risques en matière d'hygiène, santé et sécurité de tout projet de développement de l'entreprise avant sa mise en œuvre ;
8. informer ses partenaires et sous-traitants des mesures d'hygiène, santé et sécurité sur les sites d'intervention dans l'entreprise ;
9. améliorer les conditions d'hygiène des habitations destinées aux salariés, les sensibiliser et les responsabiliser à cet égard ;
10. mettre à disposition des salariés et de leurs familles une infirmerie permanente ;
11. réaliser les contrôles nécessaires pour assurer la qualité des aliments mis à la disposition des salariés et notamment de l'eau ;
12. informer son personnel (prévention) et communiquer sur les actions en cours ;
13. soutenir les initiatives de lutte contre le VIH-SIDA ;
14. mettre en place dans ses services une organisation et des moyens pour assurer et suivre cette politique.

L'hygiène, la santé et la sécurité sont la responsabilité de chacun.

Le 20 Janvier 2018,  
Douala - Cameroun.

  
Loïc DOUAUD  
Directeur Général PALLISCO - CIFM

**PALLISCO**  
Exploitation Forestière  
Sarl au capital de 900 000 000 F CFA  
N° R.C. DLA/1991/B/10783 - N° Contribuable : M107100001742U  
Siège social : 478, avenue des cocotiers, BP 394 DOUALA (Cameroun)

**Centre Industriel et Forestier de Mindo**  
Scieries – Séchoirs - Raboterie  
Sarl au Capital de 450 000 000 F CFA  
N° R.C. DLA/1996/B/016073 - N° Contribuable : M059600008291 Q  
Siège social : 478, avenue des cocotiers, BP 394 DOUALA (Cameroun)

v2



B.P. 394 Douala (Cameroun)  
Tél : (237) 233 425 416 / 233 433 698  
(237) 699 681 421 / 677 707 417  
info@pallisco-cifm.com  
www.pallisco-cifm.com



## Politique de lutte contre le VIH-SIDA

Consciente que le VIH/SIDA est un problème mondial qui affecte les personnes et les sociétés à tous les niveaux, la Direction des sociétés PALLISCO et CIFM reconnaît son rôle dans la contribution pour la lutte contre la propagation du VIH/SIDA.

Le VIH/SIDA est une pandémie qui a des effets à long terme. C'est non seulement un problème de santé publique au sein duquel interagissent des problèmes sociaux complexes, mais aussi un fléau économique en puissance dans le monde du travail.

Le VIH/SIDA prive l'entreprise de la main d'œuvre qualifiée, réduit l'espérance de vie des salariés, appauvrit davantage les familles et freine le développement économique de l'entreprise par la perte de l'expérience et du savoir-faire.

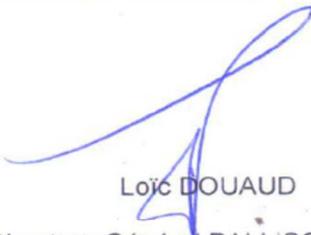
La Direction des sociétés PALLISCO et CIFM a pris ses responsabilités par la mise en place d'un comité interne de lutte contre le VIH/SIDA, comité élargi à toutes les sections de l'entreprise. La Direction renouvelle son engagement à :

1. Inscrire les activités de lutte contre le VIH/SIDA dans les activités de l'entreprise ;
2. Inclure dans le plan de formation de l'entreprise un module sur le VIH/SIDA ;
3. Encourager les employés à connaître leur statut sérologique ;
4. Ne pas soumettre les employés aux tests de dépistage du VIH/SIDA contre leur volonté ;
5. Ne pas exiger des demandeurs d'emploi leur statut sérologique lors du recrutement ;
6. Lutter contre toute discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH/SIDA ;
7. Respecter le caractère personnel et confidentiel des résultats des tests de dépistage et des soins des employés ;
8. Faciliter la prise en charge thérapeutique des personnes infectées ;
9. Adapter, selon les cas, les conditions de travail des employés souffrant des infections liées au VIH/SIDA ;
10. Organiser des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour que les employés soient mieux informés sur le VIH/SIDA afin de les prévenir ;
11. Entretenir des partenariats et des liens avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour la mise en œuvre de la politique de lutte contre le VIH/SIDA de l'entreprise ;
12. Encourager le dialogue social vers les salariés et leurs familles ;
13. Favoriser un environnement de travail sain et sûr.

Par le respect de ces engagements, la Direction des sociétés PALLISCO et CIFM encourage l'implication de tous pour le succès de cette politique.

Le 22 Janvier 2018,  
Douala - Cameroun.



  
Loïc DOUAUD  
Directeur Général PALLISCO - CIFM

**PALLISCO**  
Exploitation Forestière  
Sarl au capital de 900 000 000 F CFA  
N° R.C. DLA/1991/B/10783 - N° Contribuable : M107100001742U  
Siège social : 478, avenue des cocotiers, BP 394 DOUALA (Cameroun)

**Centre Industriel et Forestier de Mindourou**  
Scieries – Séchoirs - Raboterie  
Sarl au Capital de 450 000 000 F CFA  
N° R.C. DLA/1996/B/016073 - N° Contribuable : M059600008291 Q  
Siège social : 478, avenue des cocotiers, BP 394 DOUALA (Cameroun)

v2



B.P. 394 Douala (Cameroun)  
Tél. : (237) 233 425 416 / 233 433 698  
(237) 699 681 421 / 677 707 417  
info@PALLISCO-cifm.com  
www.PALLISCO-cifm.com



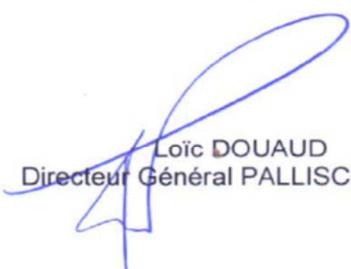
## Politique de Gestion Responsable de la Faune

Reconnaissant que les opérations industrielles d'exploitation forestière ont un impact sur la faune des forêts de production, constatant que, de par leurs surfaces importantes, les concessions forestières jouent un rôle prépondérant dans la préservation de l'écosystème forestier et, adhérant au principe de gestion durable des ressources forestières au bénéfice des générations futures, les sociétés PALLISCO et CIFM prennent l'engagement de gérer de manière responsable la faune du massif forestier qui leur a été alloué dans le cadre de leurs activités. Dès lors, PALLISCO et CIFM s'engagent à :

- 1. Mettre en application un ensemble d'actions en faveur de la faune synthétisé dans un plan de gestion** et pour lequel les moyens nécessaires sont mis à disposition. Par ailleurs, dans le but d'internaliser les compétences, une personne-ressource est engagée spécifiquement pour la mise en œuvre de ce plan de gestion de la faune, et des partenariats avec des experts ou avec la société civile sont envisagés.
- 2. Adopter un système de gestion adaptative basé sur des connaissances approfondies des populations animales et des risques qu'elles encourent.** Ces connaissances sont acquises au travers d'un suivi périodique des effets de l'exploitation sur la faune et par le recueil constant d'informations sur les menaces qui pèsent sur elle.
- 3. Réduire l'impact direct de leur présence et de leurs activités sur la biodiversité animale.** Ceci passe notamment par l'application d'un règlement intérieur interdisant l'implication des travailleurs des sociétés PALLISCO et CIFM dans la problématique du commerce de la viande de brousse et du braconnage d'espèces protégées. L'accès à des sources de protéines alternatives de qualité et en quantité suffisante pour ses travailleurs est assuré au travers d'un économat et d'une cantine. Les techniques d'exploitation à impact réduit sont appliquées lors des opérations forestières et une vigilance particulière est portée sur les effets potentiels de ces dernières sur la faune et sur la qualité de l'habitat dans le but d'en minimiser les conséquences indésirables.
- 4. Minimiser les effets indirects de l'exploitation forestière sur la faune.** Le braconnage d'espèces animales intégralement protégées n'est pas toléré dans les concessions forestières. Dès lors, tous les cas d'infractions, constatées dans les UFA gérées par PALLISCO, liées à ces espèces seront automatiquement rapportés au Ministère en charge des forêts. Toutefois, les droits d'usage des populations riveraines à la concession sont intégralement respectés. Cependant, l'accès des engins motorisés à la concession est limité aux seuls véhicules des sociétés PALLISCO, CIFM, de leurs collaborateurs, partenaires et sous-traitants ainsi qu'à l'administration.
- 5. Contribuer aux efforts locaux et nationaux de conservation de la faune.** C'est pourquoi, les recommandations d'experts en faveur de la préservation de la biodiversité animale après leur validation par la Direction de PALLISCO-CIFM sont appliquées et, de manière générale, les prescriptions d'aménagement des aires protégées avoisinant la concession sont respectées.

Plus qu'un niveau d'exigences à maintenir, il s'agit d'une éthique, d'un engagement concret et à long terme de nos sociétés qui attendent l'implication personnelle de tous au bénéfice de la préservation des écosystèmes forestiers du Cameroun.

Le 20 Janvier 2018  
Douala – Cameroun

  
Loïc DOUAUD  
Directeur Général PALLISCO - CIFM

v2

**PALLISCO**  
Exploitation Forestière  
Sarl au capital de 900 000 000 F CFA  
N° R.C. DLA/1991/B/10783 - N° Contribuable : M107100001742U  
Siège social : 478, avenue des cocotiers, BP 394 DOUALA (Cameroun)

**Centre Industriel et Forestier de Mindourou**  
Scieries – Séchoirs - Raboterie  
Sarl au Capital de 450 000 000 F CFA  
N° R.C. DLA/1996/B/016073 - N° Contribuable : M059600008291 Q  
Siège social : 478, avenue des cocotiers, BP 394 DOUALA (Cameroun)